

Compostage en pied d'immeuble

Peut-on composter en période de COVID 19 ?

Oui, à certaines conditions !

En cette période de crise sanitaire, le service public de gestion des déchets fonctionne en effectif et service réduits. Il est d'autant plus crucial de réduire nos déchets à la source pour faciliter la tâche des équipiers de collecte.

Si votre composteur est situé sur un espace privé et en accès libre, continuez vos apports de bio déchets :

- Epluchures de fruits et légumes ;
- Restes de repas en toute petite quantité ;
- Marc de café, sachets de thé, filtres ;
- Essuie-tout, boîte à œufs en carton .

Les consignes simples à respecter :

- vous y rendre individuellement
- ne pas mettre de mouchoirs dans les composteurs
- désinfecter les manches des outils après utilisation
- se laver les mains après avoir manipulé les outils
- s'il n'y a plus de matière sèche, arrêtez les apports

Une question ? Envoyez un mail aux maitres composteurs :

contact@syvedac.org

